



Débat d'orientations budgétaires

2024

Budget principal

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) :

- ✓ est une obligation légale pour les groupements comportant une commune de 3 500 habitants et plus.
- ✓ s'applique au budget principal et aux budgets annexes.
- ✓ éclaire le vote des élus sur le budget de la collectivité. Son organisation constitue une formalité substantielle destinée à préparer le débat budgétaire et à donner aux élus, en temps utile, les informations nécessaires pour leur permettre d'exercer leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.
- ✓ doit intervenir dans un délai de 10 semaines maximum avant le vote du budget pour la maquette M57 et de deux mois maximum pour les autres maquettes budgétaires.

La présentation du rapport d'orientation budgétaire doit comporter :

- les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement
- la présentation des engagements pluriannuels ;
- des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget.



Le débat d'orientation budgétaire doit faire l'objet d'une délibération spécifique qui prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport.

CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Au niveau international

Ralentissement de l'économie mondiale en 2023 à +3,0 % (après +3,5 % en 2022). C'est en grande partie une conséquence du resserrement monétaire pour réduire l'inflation.

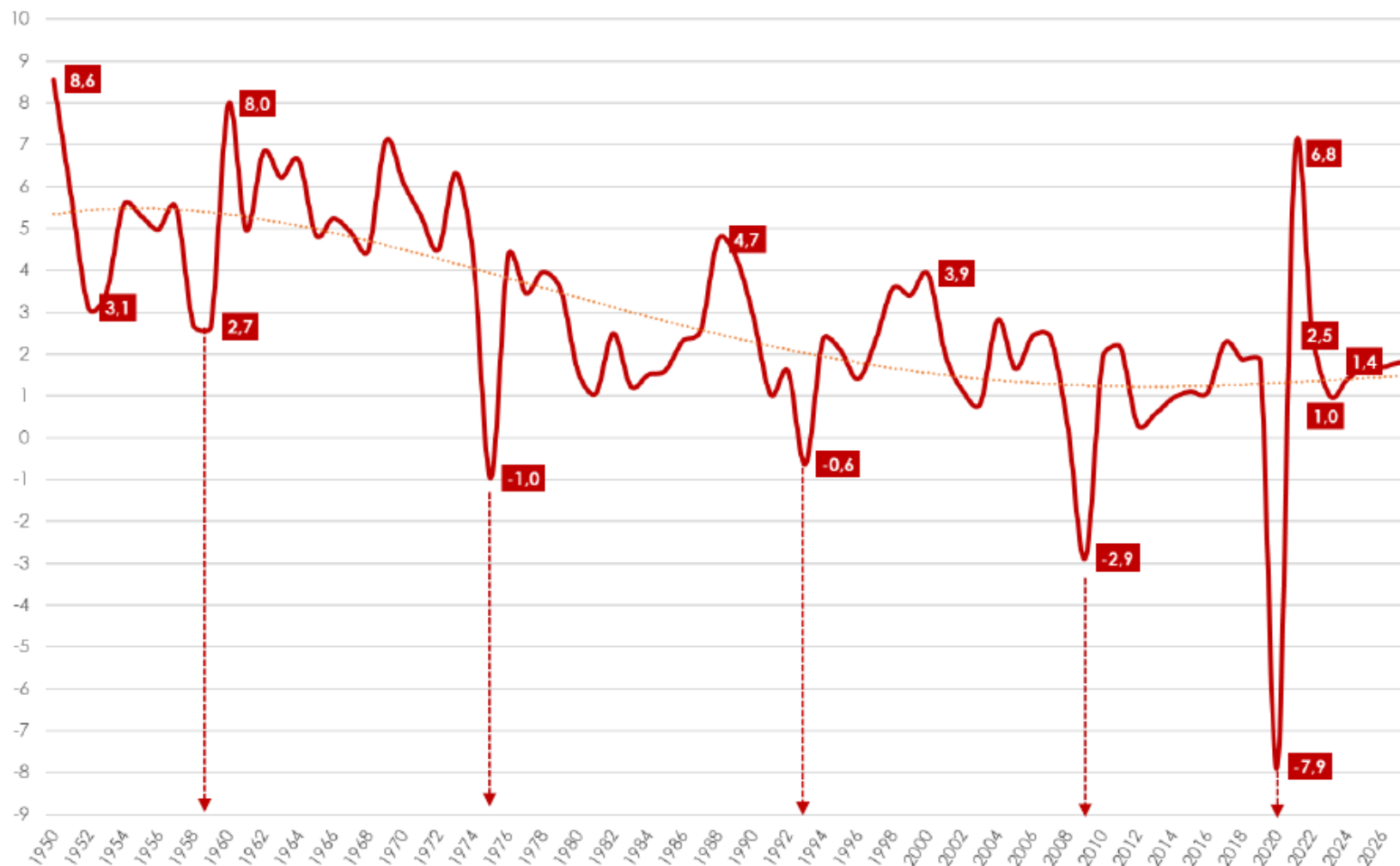
Au niveau National

En 2023, avec une inflation encore élevée (+4,8 % en 2023) et **un contexte marqué par la forte remontée des taux d'intérêt directeurs de la BCE**, la croissance du PIB a été estimée à 0,9 %.

L'année 2024 serait l'année de la baisse de l'inflation (3,3 % en moyenne annuelle et 2,3 % en glissement annuel en fin d'année) mais la croissance resterait modeste (0,8 %) en raison de la pleine matérialisation des effets des hausses des taux d'intérêt directeurs.

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Hypothèse évolution du PIB (en volume) PLF 2024 (et RESF 2024)	2,5%	1,0%	1,4%	1,7%	1,7%	1,8%

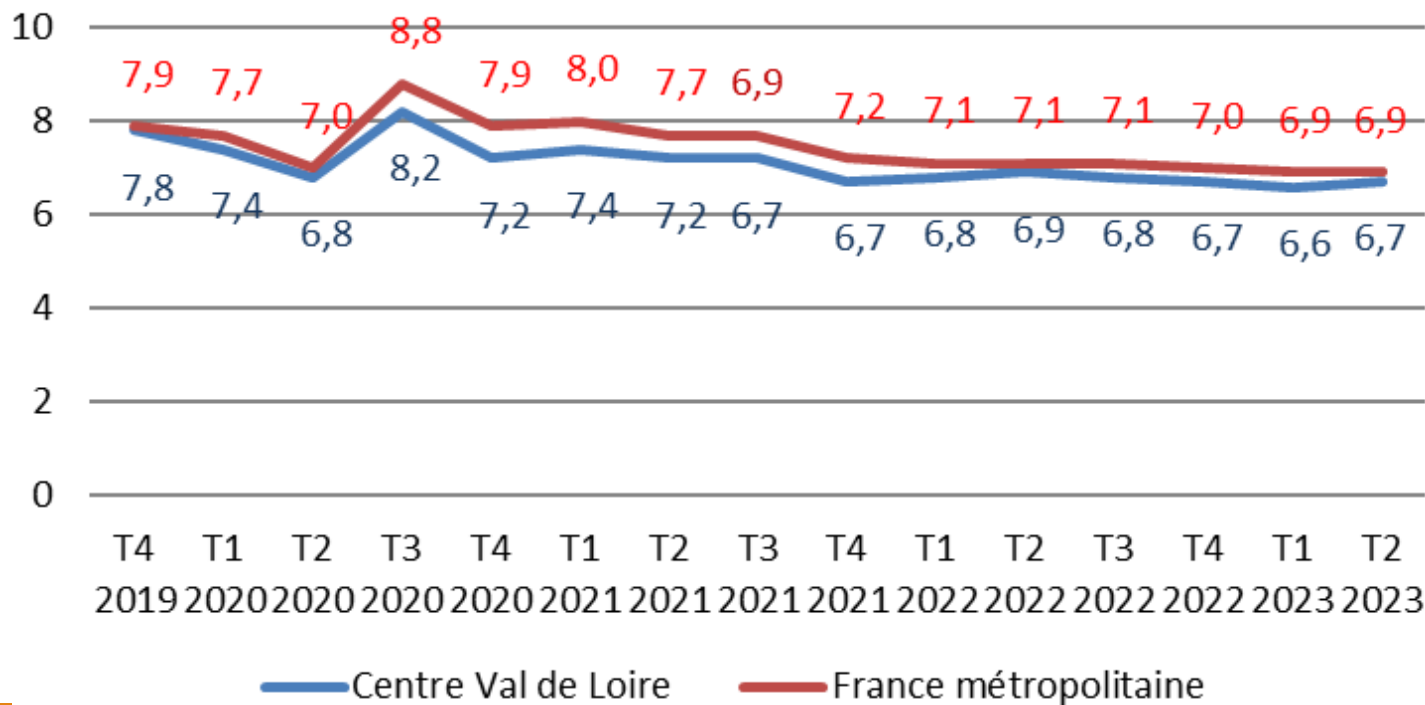
Taux de croissance annuel du PIB en volume



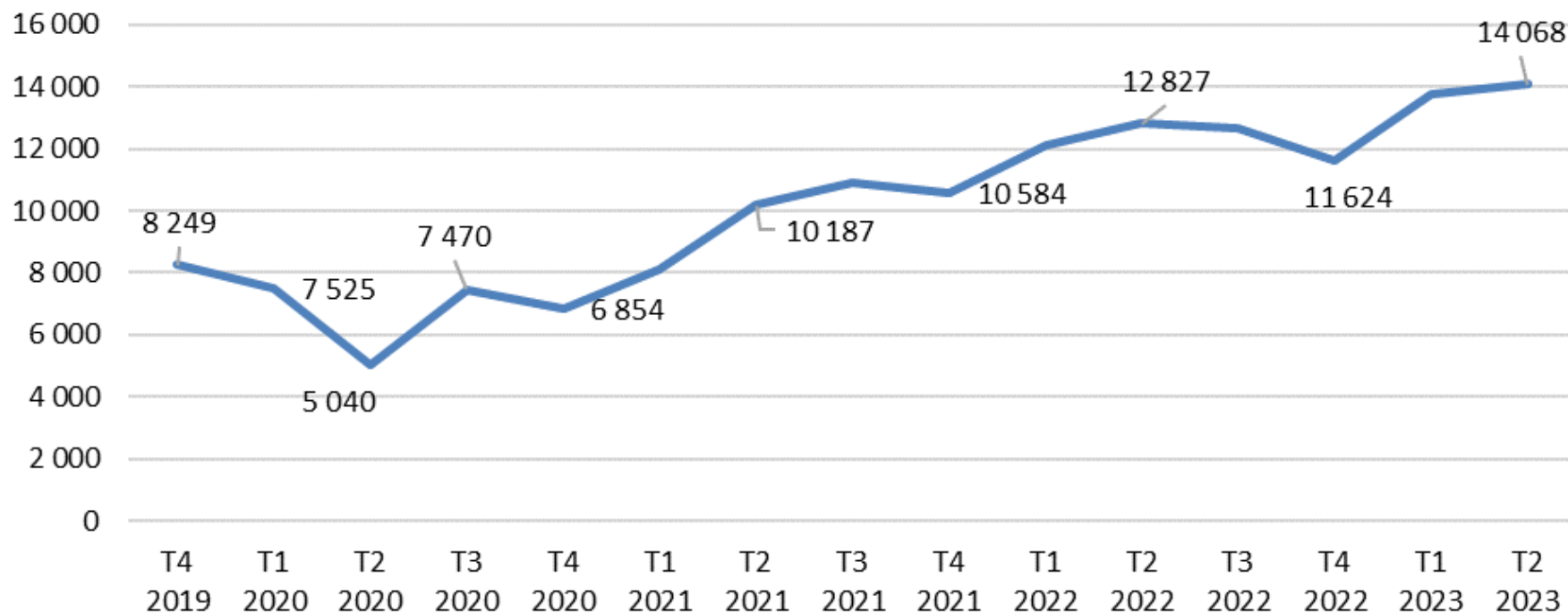
Au niveau régional

La reprise économique est freinée par une offre de main d'œuvre plus difficile à trouver pour les entreprises avec un taux de chômage historiquement très faible en 2023, et un nombre d'offres d'emploi particulièrement élevé. Infléchissement de cette tendance attendu pour 2024.

Taux de chômage

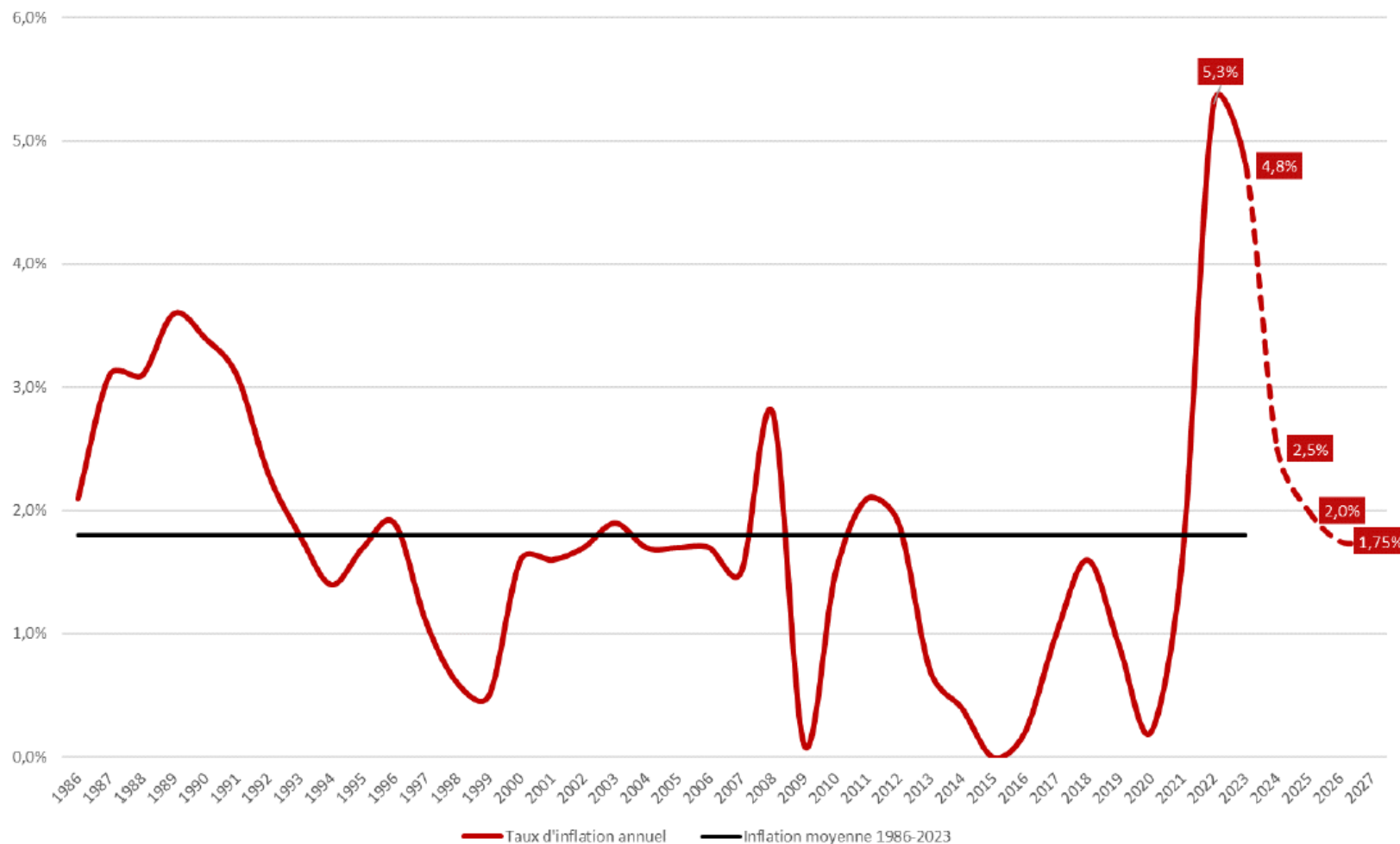


Nombre d'offres d'emploi en Centre-Val de Loire

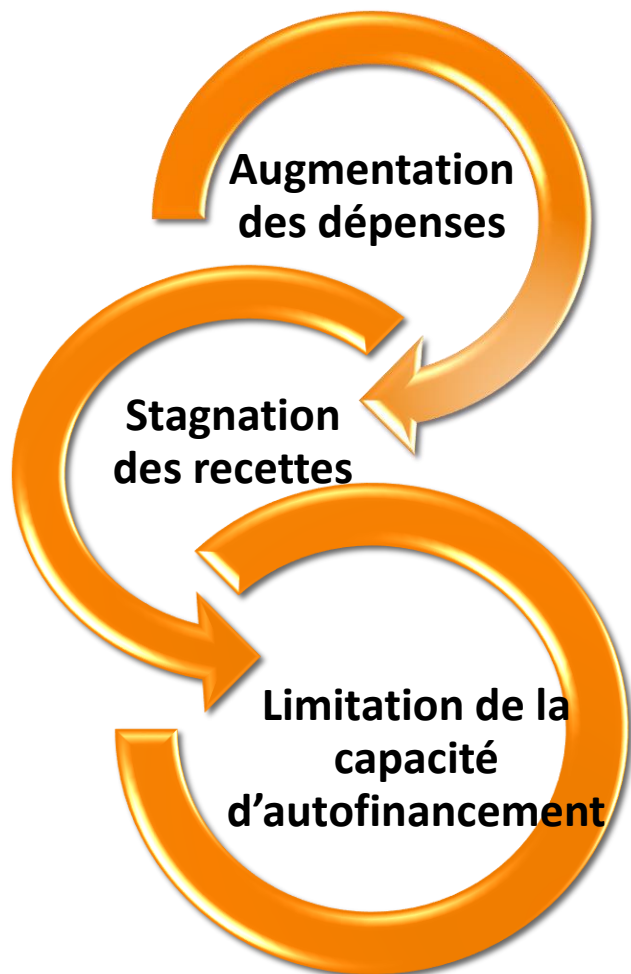


EVOLUTION DE L'INFLATION

indice des prix à la consommation (IPC) hors tabac



LE CONTEXTE DE LA CCPS POUR 2024



- Augmentation des charges en lien avec l'inflation
- Hausses successives du point d'indice de rémunération des agents et du SMIC depuis 2 ans
- Revalorisation des grilles (bas salaires) catégories C et B (juillet 2023)
- Des recettes qui ne progressent pas aussi vite que les dépenses

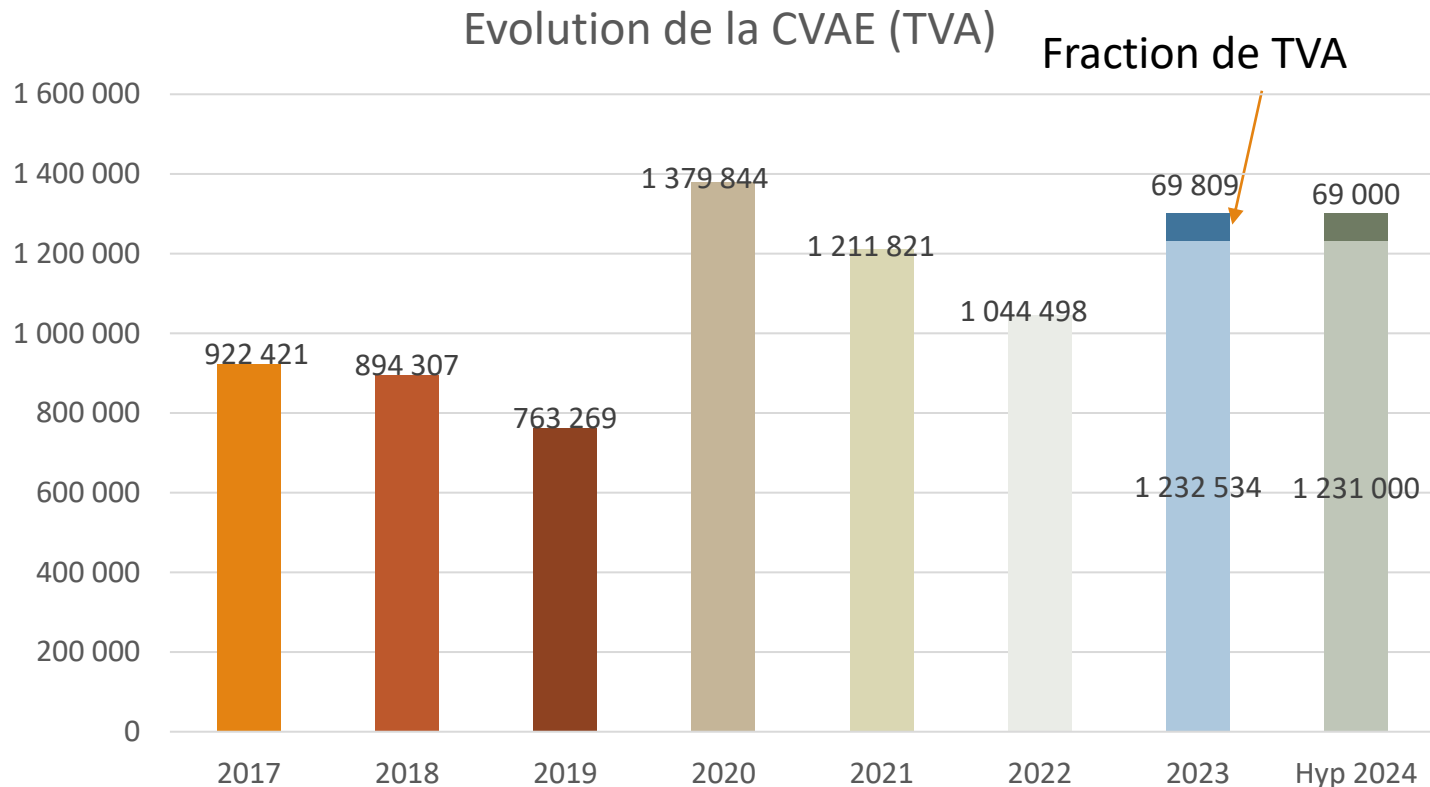


Stagnation du résultat annuel

L'Etat prévoit dans la loi de finances :

- **Une inflation 2024** autour de 2,5 % contre 4,8 % en 2023
- **Une revalorisation des bases proche de 4 %** après une hausse de 7,1% en 2023
- **Fixation de la dotation globale de fonctionnement (DGF)** à 27,1 milliards d'euros soit une augmentation de 222,5 millions d'euros.
- **Augmentation** de 90 millions d'euros de la Dotation d'Intercommunalité
- **Abondement** de la dotation des aménités (espaces naturels) de 100 millions d'€
- **Etalement sur 4 ans de la suppression de la CVAE restante.** La CVAE sera complètement supprimée en 2027 sans conséquences pour les EPCI
- **Extension du FCTVA** aux dépenses d'aménagement
- **Revalorisation du fonds vert (2,5 milliards en 2024) et maintien des montants de la DETR / DSIL au niveau de 2023** afin de soutenir l'investissement des collectivités locales et de participer au financement des projets en faveur de la transition écologique

RÉFORME DE LA CVAE – COMPENSATION



Le fonds national de l'attractivité économique des territoires (FNAET) est réparti chaque année entre les communes et les EPCI afin de tenir compte du dynamisme de leurs territoires respectifs...

En réalité pour 2023 la part du produit de la TVA affectée au FNAET est réparti **au prorata de la CVAE 2023 qu'auraient perçue les EPCI concernés en l'absence de réforme.**

LES DOTATIONS (DGF ET INTERCO)

	2014 pour mémoire	2020	2021	2022	2023	2024
Dotation d'intercommunalité (1)	273 730	98 579	108 417	119 508	131 837	131 000
Dotation de compensation	855 760	764 899	749 835	733 387	729 129	740 000
DGF (dot interco. + dotation de compensation)	1 129 490	849 600	858 252	852 895	860 966	871 000

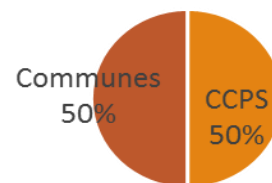
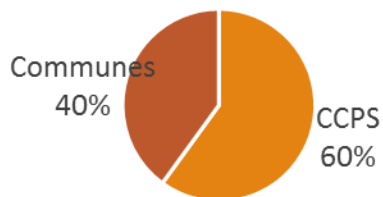
(1) Base, péréquation, bonification, garantie

LE FOND DE PÉRÉQUATION INTERCOMMUNAL



Montant global du FPIC 2024 : figé à 1 Mds d'euros.

	2013 Pour mémoire	2020	2021	2022	2023	2024
Prélèvement	102 208	448 641	534 723	516 356	464 689	470 000
EPCI	61 325	224 321	267 362	258 178	232 345	235 000
Communes	40 883	224 320	267 361	258 178	232 344	235 000



Resserrement de la capacité d'autofinancement

Missions stratégiques

- Poursuivre activement le développement économique gage de dynamisme de notre territoire
- Poursuivre l'amélioration et le développement des services ⁽¹⁾ à la personne
- Investir pour l'avenir, avec notamment la création du 109

Objectif financier

Les missions de la CC ne pourront être réalisées qu'à la condition de :

conserver une épargne brute au minimum de 500 K€

(1) Directement ou indirectement à travers les associations et organismes que nous finançons

LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES PLURIANNUELLES

- **Aménagement du territoire** : élaboration du PLUi
- **Assurer le transfert** de compétences eau et assainissement avec les communes membres
- **Développer la mobilité à l'échelle intercommunale**
- **Réaliser les aménagements nécessaires au développement économique** : poursuite de la mobilisation du foncier économique, aménagement progressifs des zones d'activité
- **Ouverture du 109** : Structure 3 en 1 dédiée aux entreprises
- **Développer la commercialisation de l'offre touristique locale**, en lien avec le conseil d'exploitation de l'office du tourisme,

LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES PLURIANNUELLES

- **Asseoir la pérennité du complexe aquatique** « le CUBE » en assurant une qualité de service tout en maîtrisant son déficit
- **Favoriser l'inclusion numérique** : aide financière aux communes pour l'enfouissement de la fibre, mise en place d'espaces de services publics (fixe et itinérant)
- **Maintenir un bon équilibre financier** avec les différents partenaires institutionnels
- **Assurer un soutien important aux communes membres** en poursuivant la contribution au FPIC, en supportant le coût de l'instruction du droit des sols et de la réglementation sur la publicité et en allouant des fonds de concours
- **Valoriser nos actions grâce** à notre communication interne et externe

Montants alloués par communes

	2019	2020	2021	2022	2023
Sennely	25 451	26 709	32 753	19 601	23 614
Menestreau	30 000	30 000	40 000	40 000	
Jouy le Potier	30 000	30 000	40 000	40 000	30 000
Marcilly	38 000	38 000	50 667	50 044	38 000
Ardon	30 000	30 000	40 000	40 000	30 000
Ligny	30 000	30 000	18 848	47 152	30 000
LFSA	115 000	115 000	153 333	153 333	115 000
TOTAL	298 541	299 709	375 301	390 130	266 614

TOTAL GENERAL : 1 630 295 €

PERSPECTIVES EN FONCTIONNEMENT

➤ Pas d'augmentation des taux d'imposition

Par transfert de
ressources

 *Prospectives établies en 2012*

 *Taux adoptés par le Conseil*

	2016	2016	Depuis 2017	2021	2022	2023	2024
TH *	7,96	7,98	8,18	TVA	TVA	TVA	TVA
TFB	2,40	1,50	1,54	1,54	1,54	1,54	1,54
TFNB	8,23	3,34	3,42	3,42	3,42	3,42	3,42
CFE	25,77	26,17	26,51	26,51	26,51	26,51	26,51

A compter de l'exercice 2021, la TH est remplacée par un reversement de produit de TVA compensée à l'€uro près par l'Etat. (Base TH 2020 * Taux de TH 2017)

**** Hors résidences secondaires***

PRINCIPALES ORIENTATIONS POSSIBLES EN FONCTIONNEMENT

1. En soutien des communes

Instruction des autorisations du droit du sol pris en charge à 100% par la CCPS en interne ou via prestation externe

Répartition dérogatoire pour le FPIC à 50 / 50 (au lieu de 30/70)

Etudes en vue de la création de services communs (informatique, marchés publics...)

2. Développement économique et touristique

Animations économiques

Mise en service du 109

Actions en faveur du développement de l'activité touristique intercommunale

3. Action en faveur de la Population

Pérenniser la place d'un ESP (Espace de services publics) itinérant et fixe

CUBE : modération du déficit

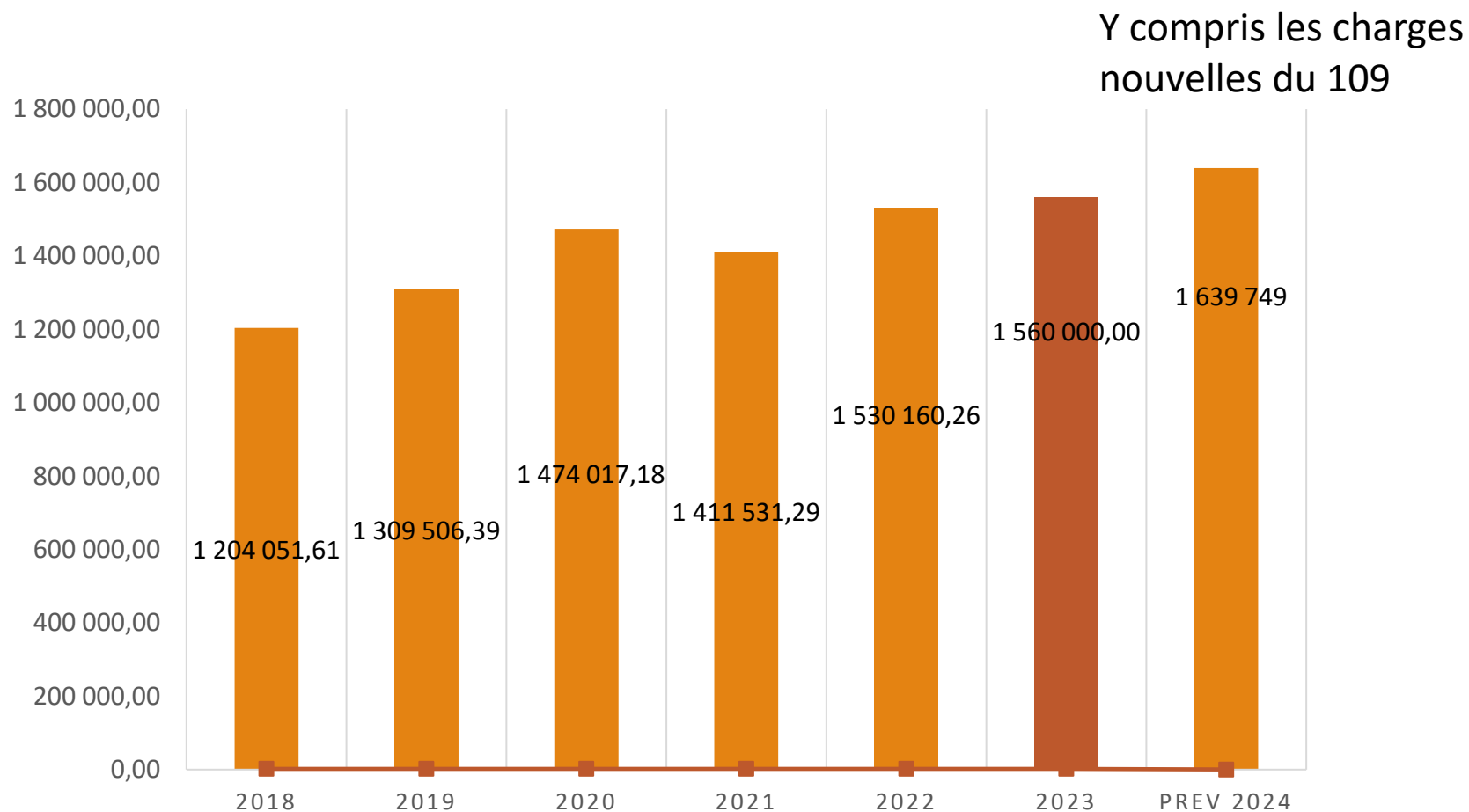
Poursuite de l'action culturelle et patrimoniale

Etude du transfert Eau et assainissement

Mise en œuvre d'une **Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat**

Poursuite du déploiement des solutions de mobilité selon les orientations du schéma de mobilité simplifié

LES CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL

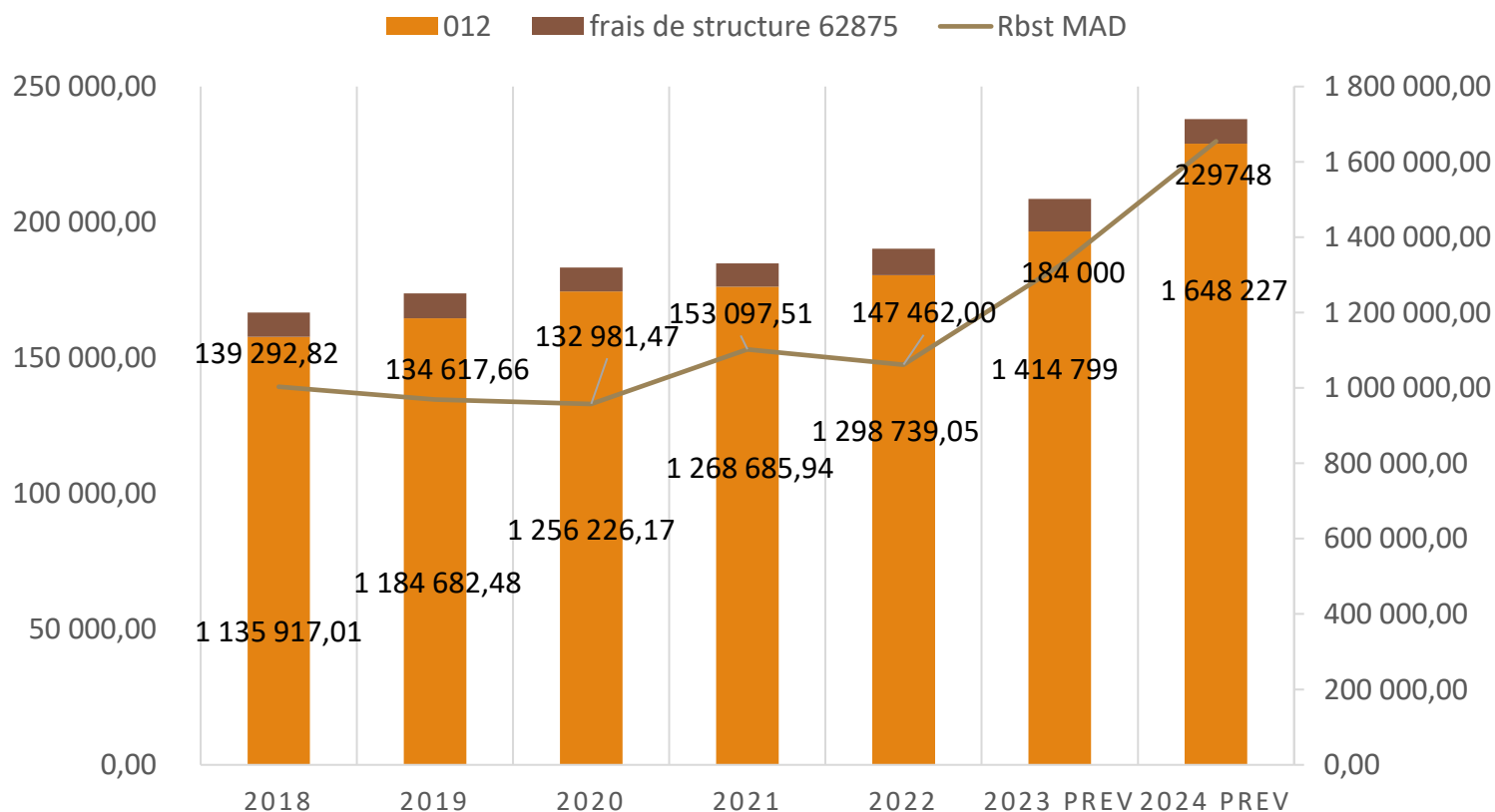


Pour mémoire inflation 2022 : + 5,4 % - inflation 2023 : + 4,8 %

Coûts actuels CCPS = 30 000

LES CHARGES DE PERSONNEL

Impact en année pleine des revalorisations salariales (point d'indices et SMIC), augmentation de la mise à disposition du service environnement et projection de recrutement



Les principales causes de l'augmentation du BP RH en 2024 :



➤ Revalorisations salariales :	
Incidences de l'augmentation du SMIC au 01/05/2023	6 200 €
Augmentation du point d'indice et revalorisation des grilles C et B1 au 01/07/23	16 750 €
Attribution de 5 points au 01/01/2024 (toutes catégories)	11 850 €
➤ Promotions :	
Incidences des avancements de 2023 sur 2024	5 600 €
Prévisions avancements 2024	5 450 €
➤ Augmentation de la CNRACL d'un point	3 800 €
➤ Recrutements 2024	
Chargé de mission Mobilité	34 850 €
<i>(Sous réserve du résultat de l'appel à projet permettant un financement de 30 000 €)</i>	
Espace itinérant à mi-temps sur une année complète	10 487 €
➤ Assurances	13 500 €
➤ Mutualisation <i>(Dont augmentation MAD service environnement)</i>	49 470 €
➤ Commissaires-enquêteurs	15 248 €
➤ Prime exceptionnelle Pouvoir d'Achat <i>(en attente d'arbitrage)</i>	17 250 €

LES INDEMNITÉS DES ÉLUS

Chaque année les EPCI et communes membres doivent établir un état récapitulant l'ensemble des indemnités dont bénéficient les élus siégeant dans leur organe délibérant au titre **de tout mandat et de toutes fonctions liées à un mandat local exercées en leur sein ou dans toute autre structure** (y compris les syndicats et sociétés locales) – *loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique*

	<i>Mandat à la CCPS</i>	<i>Commune membre</i>	<i>Ville</i>	<i>Région</i>	<i>Départ.</i>	<i>CCPS</i>	<i>CCI</i>	<i>Total</i>
Jean-Paul ROCHE	<i>Président</i>	<i>Ardon</i>	1628,64			1524,45		3153,09
Gilles BILLIOT	<i>4ème vice-président</i>	<i>Jouy le Potier</i>	2042,95			578,56		2621,51
Constance de Pélichy	<i>1ère vice-présidente</i>	<i>La FSA</i>	2511,61	2333,64		578,56		5423,81
Stéphane CHOUIN	<i>7ème vice-président</i>	<i>la FSA</i>	698,69			578,56		1277,25
Anne GABORIT	<i>5ème vice-présidente</i>	<i>Ligny</i>	1891,77		2554,95	578,56		5025,28
Hervé NIEUVIARTS	<i>2ème vice-président</i>	<i>Marcilly</i>	1366,78			578,56		1945,34
Denis TREMAULT	<i>3ème vice-président</i>	<i>Ménestreau</i>	1497,42			578,56		2075,98
Philippe DE DREUZY	<i>6ème vice-président</i>	<i>Sennely</i>	1266,63			578,56		1845,19

Conseillers communautaires

	<i>Mandat à la CCPS</i>	<i>Commune membre</i>	<i>Ville</i>	<i>Région</i>	<i>Départ.</i>	<i>CCPS</i>	<i>CCI</i>	<i>Total</i>
Anne Réau	Conseiller communautaire	Ardon	578,15			52,71		630,86
Nicole Berrue	Conseiller communautaire	Jouy le Potier	604,71			52,71		657,42
Katia Bailly	Conseiller communautaire	La FSA	698,69			52,71		751,40
Jean-Noël Moine	Conseiller communautaire	La FSA	698,69			52,71		751,40
Christophe Bonnet	Conseiller communautaire	La FSA	698,69			52,71		751,40
Stéphanie Hars	Conseiller communautaire	La FSA	698,69			52,71		751,40
Sébastien Difrancescho	Conseiller communautaire	La FSA	698,69			52,71		751,40
Maryvonne Prudhomme	Conseiller communautaire	La FSA	698,69			52,71		751,40
Dominique Thénault	Conseiller communautaire	La FSA	698,69			52,71		751,40
Jean-Frédéric Ouvry	Conseiller communautaire	La FSA				52,71		52,71
Gabrielle Bremond	Conseiller communautaire	La FSA				52,71		52,71
Linda RAULT	Conseiller communautaire	La FSA				52,71		52,71
Jean-Marie Theffo	Conseiller communautaire	Ligny	809,01			52,71		861,72
Marie-Anne Lingard	Conseiller communautaire	Marcilly	630,39			52,71	181,55	864,65
Lionel Duplaix	Conseiller communautaire	Marcilly	630,39			52,71		683,10
Didier Brault	Conseiller communautaire	Marcilly	630,39			52,71		683,10
Béatrice de Ruyver	Conseiller communautaire	Ménestreau	499,16			52,71		551,87
Jean-Marc Cadet	Conseiller communautaire	Ménestreau	499,16			52,71		551,87
Jean-Jacques Bouquin	Conseiller communautaire	Sennely	337,08			52,71		389,79

ORIENTATIONS PRÉVISIONNELLES INVESTISSEMENT A PARTIR DE 2024

Dépenses d'investissement hors RAR (subventions non incluses) :

Développement économique	Cout global	2024
Aides à l'immobilier d'entreprises (sous contrat Région)		20 000
Aides à l'investissement d'entreprises (hors contrat Région)		25 000
Acquisitions foncières ZA de Ménestreau, Marcilly et Ligny, via l'EPFLi (4 ans)	386 920	57 048
Maîtrise d'œuvre aménagement ZA Marcilly		30 000
Espace de co-working et pépinières d'entreprise et bureaux CC	1 975 000	250 000
Panneaux identification et projets CCPS		23 000
Viabilisation parcelles ZA		80 000

ORIENTATIONS PRÉVISIONNELLES INVESTISSEMENT A PARTIR DE 2024

Aménagement du territoire	Cout global	2024
Schéma de cohérence Territoriale (SCOT)	72 000	14 280
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)	220 000	60 000
Modifications des documents d'urbanisme existants		55 000
OPAH aides travaux (3 ans)	208 500	69 500
Acquisition ASAD		155 000
Actions opérationnelles Mobilité		40 000
Logiciels Cartads dématérialisation des actes		12 000
Environnement	Cout global	2024
Aides pour dispositifs pour la préservation de l'environnement		15 000
Matériel commun	Cout global	2024
A définir		10 000

ORIENTATIONS PRÉVISIONNELLES INVESTISSEMENT A PARTIR DE 2024

CUBE	Cout global	2024
Couverture thermique		90 000

	Cout global	2024
Subventions aux communes		300 000
Enfouissement de la fibre	444 095	89 120

Autres investissements divers	Cout global	2024
Informatique, mobilier divers, signalétique, véhicule...		70 000

EVOLUTION DE L'ENCOURS DE LA DETTE

	Capital	Intérêts	CRD au 1 ^{er} janvier
2020	296 050,29 €	108 861,01 €	3 597 537,30 €
2021	289 817,97 €	100 237,95 €	3 301 487,01 €
2022	294 549,30 €	91 599,95 €	3 011 669,04 €
2023	299 501,16 €	82 741,43 €	2 717 119,74 €
2024	304 540,02 €	73 795,90 €	2 417 618,58 €

Pour mémoire,
le CRD initial en 2014
s'élevait à
4 626 757,44€

100 % taux fixe
Taux moyen 2023 = 3,18 %





Portes de Sologne

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Débat d'orientations budgétaires

2024

Budgets Annexes

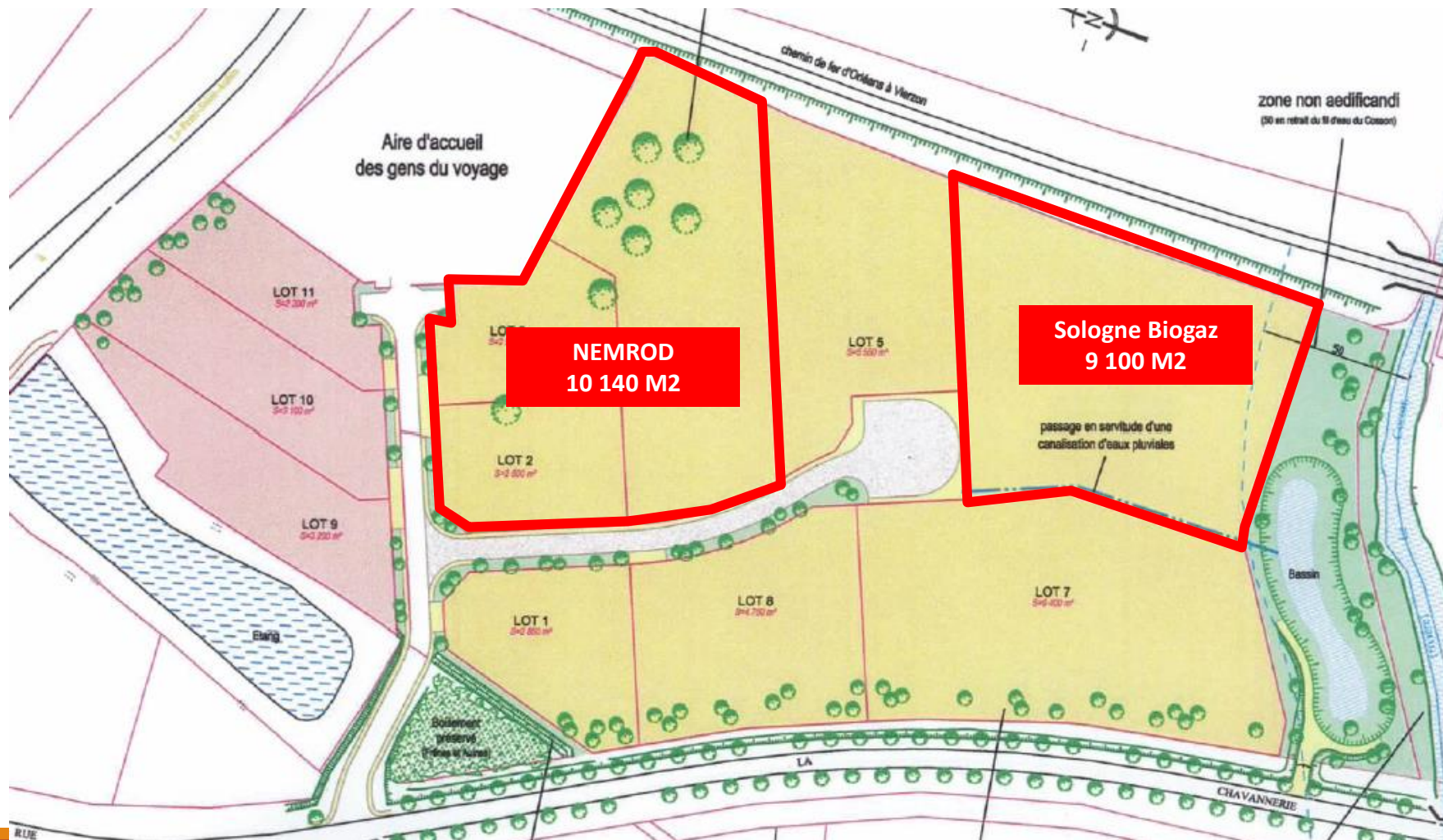
ZA CHAVANNERIE II

Les cessions envisagées en 2024 sont les suivantes :

Parcelles	Surface	Destinataires	Montant
AV91	9 100 m ²	METHANISEUR	88 465 €
AV84, 85, 87 et 88	10 140 m ²	NEMROD	152 100 €
TOTAL	19 240m ²		240 565 €

- Les frais annexes liés à ces cessions représentent 8 000 € (divisions parcellaires et signalétiques).
- Si ces ventes se finalisent, il resterait 4 032m² commercialisables sur la zone. Les travaux seront réalisés au fil des cessions.

ZA CHAVANNERIE II



SPANC

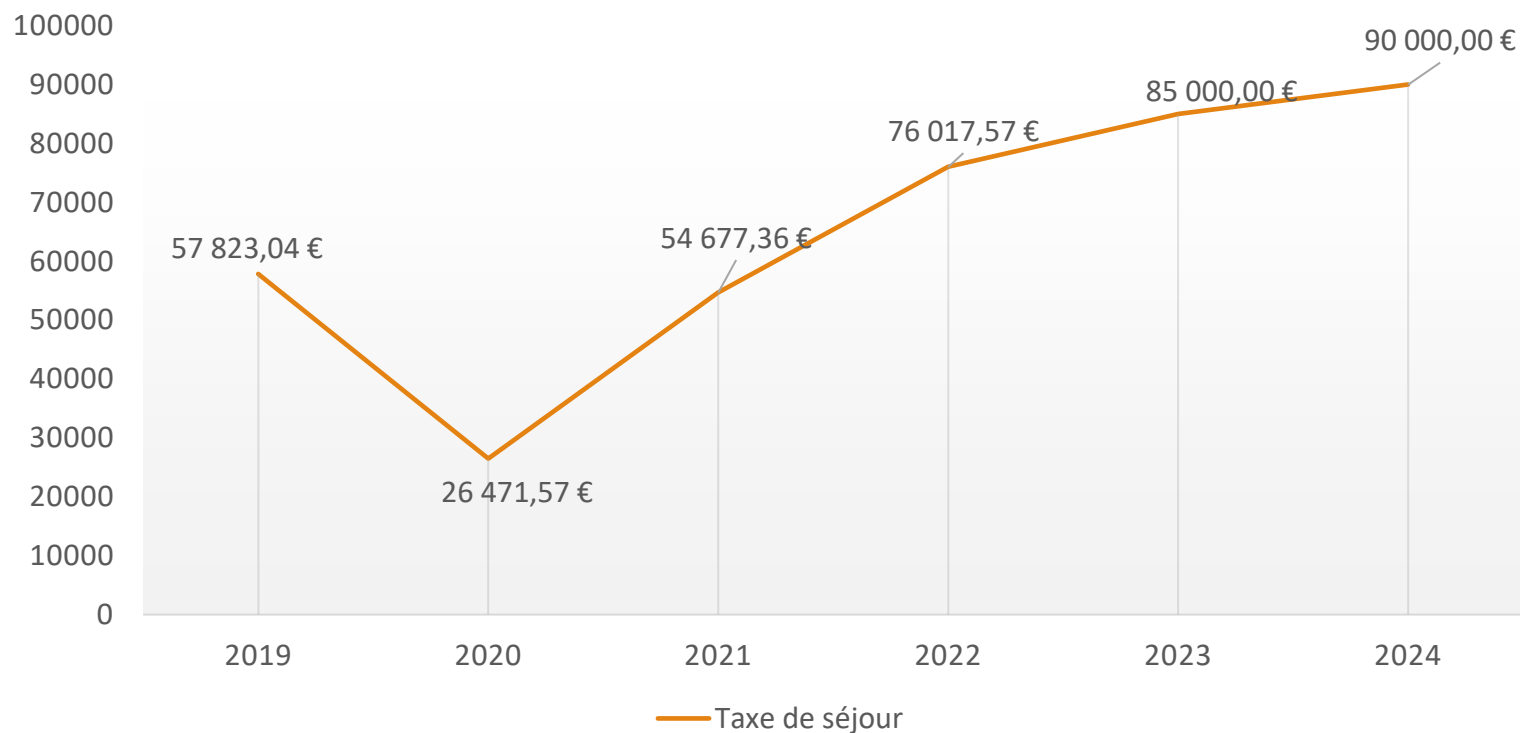
- **Activité sur la CCPS : 70 visites des installations neuves et environ 20 visites de contrôle pour vérification du bon fonctionnement.**
- **Pour rappel, nombre total d'installations sur le territoire : 1 450 (Route de Chaumont sur La Ferté est maintenant raccordée à l'AC) Durant les deux prochaines années, il convient de noter que les recettes provenant des contrôles seront en forte diminution.**
- **Les missions du technicien seront réparties entre le budget SPANC 20% et le budget principal 80%**

OFFICE DE TOURISME DES PORTES DE SOLOGNE

Office de Tourisme

- **Renforcement de la communication touristique par la création et la diffusion de divers supports**
- **Promotion du territoire : réaménagement d'un espace boutique et commercialisation de produits touristiques**
- **Valorisation du territoire par la poursuite de l'aménagement des chemins de randonnée**
- **Effectif : renouvellement du contrat de mission sur 12 mois pour poursuivre les actions engagées en conseil d'exploitation**
- **Chemin de randonnée: création et implantation de panneaux pédagogiques + réflexion pour la mise en place de mobiliers complémentaires**
- **Action de promotion du territoire à l'occasion du passage du Tour de France 2024**

Evolution de la taxe de séjour



* 3 premiers quadrimestres